

Saint-Genis-Laval, le 18 juin 2025

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Madame, Monsieur,

En accueillant en stage ou en apprentissage nos apprenants, vous contribuez à soutenir le projet éducatif de notre lycée. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez et la contribution que vous nous apportez au quotidien.

Comme vous le savez, la Taxe d'Apprentissage représente un enjeu majeur pour notre établissement. Due par les entreprises, cette taxe permettra à notre lycée de d'acquérir de nouveaux outils pédagogiques adaptés et d'améliorer le cadre de vie au lycée.

Grâce aux recettes de la Taxe d'Apprentissage 2024, nous avons pu financer la rénovation de notre exploitation pédagogique l'achat de matériel inhérent à nos formations.

Nous nous permettons à nouveau de vous solliciter pour vous associer à notre campagne de prospection et serions heureux que vous souteniez les élèves de notre établissement.

Vous trouverez ci-dessous la procédure de versement de la taxe :

1. Saisissez votre déclaration sociale nominative et déclarez votre solde de la Taxe d'Apprentissage, au titre de la Masse Salariale 2024 à partir du 6 mai 2025.
2. Connectez-vous à la plateforme SOLTÉA : www.soltea.gouv.fr/espace-public à partir du 27 mai 2024 et attribuez tout ou partie de votre solde de Taxe d'Apprentissage aux formations du LHP Lyon-Pressin de Saint-Genis-Laval avec le code **UAI : 0692681P**
3. Indiquez-nous par mail que vous nous soutenez : st-genis-laval@cneap.fr

Nous vous remercions vivement pour l'attention que vous porterez à notre demande et pour votre contribution au développement du lycée dans l'intérêt de nos apprenants. Notre service financier est à votre disposition pour tout renseignement :

Madame Stéphanie DE ALMEIDA, Référente Taxe d'apprentissage

Mail : stephanie.dealmeida@cneap.fr - Tel : 04-78-56-73-83

Nous vous prions de bien vouloir, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Igor NAVARRO
Directeur

